



FUILETAIS REMYGEAIS BASKET

CHARTRE DU BASKETTEUR 2018/2019

La présente charte est applicable à tous les licenciés du FUILETAIS REMYGEAIS BASKET (FRB) à compter de la date de signature de cette dernière et du formulaire de licence.

Tout membre, y compris les jeunes joueurs par l'intermédiaire de leurs parents, est censé en avoir pris connaissance.

La signature de cette charte donne des droits et implique un certains nombre d'engagements.

Le FRB souhaite véhiculer une image positive du club. Pour cela, il est nécessaire que tous les licenciés représentent dignement le club sur et en dehors du terrain. Ainsi, toute personne signant le formulaire de licence au club, s'engage à respecter les règles de vie énoncées dans la présente charte.

Tout acte d'un licencié, allant à l'encontre de la charte FRB, fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

Ces mesures seront prises par le bureau directeur.

EN PRENANT UNE LICENCE AU FRB, JE M'ENGAGE A :

- **Participer à tous les entraînements** programmés, prévenir mon entraîneur dans les meilleurs délais en cas d'absence.
- **Participer à tous les matchs** (championnat, coupe, amicaux, tournois), prévenir mon coach dans les meilleurs délais en cas d'absence.
- **Respecter** mes partenaires, mes adversaires, mon coach, mon entraîneur et toutes les personnes que je rencontre autour d'un terrain de basket.
- **Encourager** mes camarades pendant les matchs et les entraînements, ne pas les critiquer.
- **Ranger** les ballons et le matériel à la fin de l'entraînement.
- **Contribuer au bon fonctionnement du club**, accepter les décisions prises par le club (composition d'équipes, horaires de l'entraînement, choix de l'entraîneur et du coach).
- **Assurer mes permanences d'arbitrage et/ou de table de marque** (à partir de U13) ou me faire remplacer en cas d'indisponibilité sous peine de sanction :
 - 1ère absence : avertissement + convocation supplémentaire.
 - 2ème absence : match de suspension fixé par le club + convocation supplémentaire.

EN PRENANT UNE LICENCE AU FRB, J'AI LE DROIT DE :

- Utiliser les installations sportives et le matériel mis à disposition pour jouer au basket
- Jouer dans une ou plusieurs compétitions officielles
- Porter le maillot du Fuiletais Rémygeois Basket mis à disposition pour la saison
- Bénéficier de l'encadrement des équipes (entraîneur, coach).

EN TANT QUE PARENT , JE M'ENGAGE A :

- Accepter les décisions prises par le club (horaires des entraînements, compositions d'équipes, choix de l'encadrement).
- Venir voir ses enfants et encourager toute l'équipe pendant les matchs.
- Participer aux déplacements selon le planning prévu, s'y tenir ou se faire remplacer.
- Contribuer au bon fonctionnement du club en honorant les convocations de table de marque et de bar le week-end.
- Respecter le travail des bénévoles.
- Laver les maillots et les shorts à tour de rôle (ex : par ordre des N° de maillots)

Signature du Président

Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte avant de signer ma licence et m'engage à la respecter pour la saison 2018/2019.

ADHERENT

REPRESENTANT LEGAL

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Signature :

Signature :

A : _____

le : _____